ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 8797

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le décret d'application de la loi Evin et plus particulièrement sur l'annulation de deux de ses articles entraînant la limitation de la publicité des boissons alcoolisées dans les lieux de vente au moment où les ventes de fin d'année sont très importantes pour les professionnels du vin. C'est pourquoi il souhaiterait qu'un nouveau décret soit publié revenant sur la décision du Conseil d'Etat et permettant le développement d'un secteur essentiel pour notre pays et la Côte-d'Or.

Données clés

Auteur : M. Louis de Broissia
Circonscription : Côte-d'Or (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8797
Rubrique : Publicité
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 167
Question retirée le : 5 octobre 1998 (Fin de mandat)